

Parcoursup : chronique d'un désastre annoncé

Tribune de Pierre Ouzoulias pour le journal du groupe CRCÉ *Initiatives* - juin 2018

Le 22 mai, les lycéen-ne-s recevront leurs premières réponses aux vœux adressés aux universités par le biais de Parcoursup. Cette nouvelle plate-forme était destinée à mieux orienter les candidat-e-s par une analyse individuelle des dossiers et à leur offrir un parcours adapté à leurs compétences en leur proposant des formations de mise à niveau (les réponses : «oui, si»). La ministre de l'enseignement supérieur, Mme Fr. Vidal, s'était engagée à mobiliser des moyens pour permettre l'examen des dossiers, le financement des parcours d'accompagnement et l'accueil des étudiant-e-s supplémentaires.

En période de restriction budgétaire, et il faut rappeler que le groupe CRCÉ est le seul qui ait voté contre le budget de l'enseignement supérieur au Sénat, ces trois objectifs semblaient hors d'atteinte. À quelques jours de l'échéance fatale, la loi, présentée par la ministre comme un texte technique destiné à corriger le précédent algorithme défaillant APB et supprimer l'immoral tirage au sort, se dévoile dans toute sa violence et apparaît comme l'outil d'une sélection sociale que nous avons toujours dénoncée.

Tout compte fait, les parcours du «oui, si» ne seront pas mis en place faute de financement, les équipes pédagogiques disposent au mieux de trois minutes pour examiner les dossiers et les nouvelles places promises seront limitées à environ 3 000, alors que 65 000 nouveaux arrivants sont attendus. La loi Vidal est donc utilisée par les universités comme un outil pour ajuster les effectifs accueillis en fonction des moyens budgétaires dont elles disposent. Pratiquement, la plate-forme nationale a été remplacée par une multitude d'algorithmes locaux qui trient les dossiers en fonction des notes du lycée. Pour certaines filières, la masse des dossiers est tellement importante qu'un premier classement automatique est réalisé et que les dossiers ex æquo sont ensuite départagés par un algorithme fourni par le ministère. Parcoursup met donc en œuvre des traitements automatisés des informations personnelles alors qu'ils sont absolument prohibés par la directive européenne sur la protection des données personnelles qui est en cours de ratification par le Parlement. À plusieurs reprises, j'ai demandé la communication de ces algorithmes locaux et j'ai soutenu la démarche unanime du Sénat pour supprimer la dérogation accordée aux établissements universitaires pour ne pas les rendre publics. Le Gouvernement a fait obstacle à toutes ces demandes. La loi dont la ministre nous dit encore qu'elle a été conçue pour mettre fin au tirage au sort s'avère finalement comme un dispositif qui systématise les procédures aléatoires, dans la plus grande opacité.

Mais de plus, il apparaît que dans plusieurs universités les notes de terminales sont pondérées en fonction du rang de classement des lycées. S'ajoute donc à l'arbitraire du traitement automatisé une sélection réalisée sur les critères sociaux des lieux de vie et d'étude des candidat-e-s. Le baccalauréat, diplôme national anonyme donnant les mêmes droits à tout le monde, est remplacé par un système qui va choisir et orienter socialement les lycéen-ne-s de plus en plus en tôt. Il est certain que cette sélection précoce, fondée sur les résultats du lycée et leur classement, va accentuer la ségrégation scolaire et encourager les pratiques de contournement de la carte scolaire ou la fuite vers l'enseignement privé.

Lors de sa campagne électorale, E. Macron déclarait que «l'université n'est pas la solution pour tout le monde». La loi Vidal apparaît maintenant clairement comme l'instrument de mise à l'écart de celles et ceux dont le Gouvernement ne veut plus s'occuper. Il est à craindre que les victimes de ce renoncement soient majoritairement les titulaires des baccalauréats professionnels ou technologiques qui avaient déjà les plus grandes difficultés à poursuivre un cursus dans l'enseignement supérieur. Dans ce domaine comme dans d'autres, le choix politique du

Gouvernement est de réduire le champ d'action du service public et de mettre en place les bases d'un marché du savoir.

En abandonnant ses obligations en matière d'éducation et en laissant les établissements de l'enseignement supérieur sélectionner les étudiant-e-s et définir les formations et les diplômes, le Gouvernement engage, avec la loi Vidal, une grande réforme libérale de l'université, cinquante ans après celle d'Édgar Faure qui avait, en réponse à la révolte étudiante, promu celle de la démocratisation. Les prochaines étapes sont prévisibles : augmentation des droits d'inscription, réforme de la licence, fin des diplômes nationaux et du statut des enseignants-chercheurs, etc. L'horizon d'attente du Gouvernement est limpide : mettre en concurrence les étudiant-e-s, les formations et les établissements pour favoriser les quelques universités dont l'unique objectif sera de gagner quelques places dans le classement de Shanghai, érigé en parangon absolu des politiques éducatives. À côté des très élitistes classes préparatoires et grandes écoles soigneusement préservées par la loi Vidal, un système universitaire à plusieurs vitesses va se mettre en place, dans lequel un petit nombre d'universités, principalement parisiennes, attireront, au nom du principe libéral de l'attractivité, les meilleurs financements, les formations les plus onéreuses, les enseignants les plus prestigieux et les étudiants socialement les plus favorisés. Au-delà de ce premier cercle de l'excellence, vivoteront des universités de relégation.

Loin des « agitateurs professionnels » que la morgue ministérielle jette en pâture à l'opinion publique, dans les universités mobilisées qui m'ont invité pour débattre, j'ai au contraire rencontré des étudiant-e-s et des enseignant-e-s qui ont compris avec une grande clairvoyance politique que c'était l'avenir du service public de l'éducation qui était en jeu avec cette loi. Contre le modèle libéral qu'elle tente d'imposer, ils et elles défendent une université républicaine au service de l'émancipation de tous et de toutes. La convergence est là, dans le sentiment partagé que les réformes en cours organisent le basculement définitif dans le système du tri social, de l'exclusion et de la mise en concurrence généralisée.